

Pasquier, Etienne-Denis (1767-1862). Mémoires du chancelier Pasquier : histoire de mon temps. 1893.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

plus tard dans le cas de connaître les rapports sortis de son cabinet, les ordres qu'il avait donnés, qu'ai-je trouvé ? Des faits en contradiction avec ses assertions, c'est-à-dire presque toujours des rapports propres à envenimer les affaires les plus simples, des ordres d'une extrême rigueur, le tout revêtu de sa signature.

Dès l'origine du Consulat, M. Fouché avait rencontré dans la personne de M. de Talleyrand un antagoniste fort redoutable, et cette circonstance avait eu sur sa conduite une influence très marquée. Il restait d'autant plus attaché au parti révolutionnaire que son rival avait paru disposé à s'en rendre plus indépendant. Entre deux hommes de cette trempe, on doit bien penser que le débat ne roulait pas sur les principes, ni même sur les opinions : il y avait longtemps que l'un et l'autre avaient pris leur parti de n'en avoir que d'appropriés aux circonstances. Ce qu'ils se disputaient, c'était l'influence dans les affaires et auprès du chef du gouvernement ; c'était l'occasion et les moyens de le gouverner, de l'enlacer dans leurs rets, et d'en tirer, à leur profit, le meilleur parti possible. Ils n'avaient pas encore eu le temps d'apprendre à quel point cette entreprise était difficile, pour ne pas dire impossible. Dans leur erreur commune, M. Fouché fut celui des deux qui se trompa le plus grossièrement et le plus longtemps. Il crut, avec une naïveté étrange, que le premier Consul pouvait n'être qu'un Directeur mieux établi, plus solidement constitué que ses prédécesseurs. Il crut que le gouvernement consulaire pouvait n'être qu'une prolongation du gouvernement de la Révolution, mieux entendu, mieux pratiqué, et que les instruments qui avaient servi dans le cours de cette Révolution devaient encore, à quelques exceptions près, être seuls employés.

La perspicacité naturelle de M. de Talleyrand, l'avantage, qu'il devait aux anciennes habitudes de sa vie, d'avoir vu les choses de plus haut, de les pénétrer, de les juger

d'un œil plus exercé, lui avaient bientôt fait reconnaître qu'un victorieux de l'espèce de Bonaparte ne se traînerait pas sur les ignobles voies de ceux qu'il avait remplacés; qu'il avait des vues plus élevées; qu'il pouvait bien lui convenir d'être l'héritier de la Révolution, mais nullement de s'en faire le continuateur. Une fois fixé sur ce point, l'habile courtisan, car M. de Talleyrand l'est redevenu de ce jour, ne négligea rien de ce qui était propre à le bien établir dans la confiance de celui qu'il voulait gagner et séduire. Entrant sans effort, mais jamais trop brusquement, dans ce qu'il pouvait savoir ou deviner de ses vues les plus secrètes, il lui aplanissait la route, sans avoir l'air de la lui tracer. Cette conduite eut un plein succès, et valut à celui qui la pratiquait une influence incontestée. La séduction qu'il exerçait était d'autant plus puissante qu'elle était revêtue de formes plus rares à cette époque. A son esprit naturel et toujours empreint d'une piquante originalité, M. de Talleyrand joignait les façons distinguées et faciles de l'homme de cour, de l'ancien grand seigneur; il a beaucoup contribué au goût que son maître n'a pas tardé à prendre pour ces manières. Sous ce rapport, il avait encore le mérite de se présenter, et peut-être plus qu'il ne l'était réellement, comme un intermédiaire naturel et commode entre la France ancienne et la France nouvelle, entre l'ancien et le nouveau régime. Il est au moins certain qu'on pouvait sans danger l'employer à cet usage, et qu'on ne devait pas craindre qu'il allât jamais trop loin. Il eût été difficile de rencontrer un homme plus en garde que lui contre un retour vers l'ancien ordre de choses.

M. de Talleyrand pouvait s'accommoder d'un premier Consul jouant le rôle de César, mais la maison de Bourbon était à ses yeux trop redoutable pour qu'il ne mît pas tous ses soins à écarter de l'esprit du premier Consul tout ce qui aurait pu le conduire à accepter un rôle semblable à celui que Monk avait joué, de l'autre côté du détroit. Le

ministère des affaires étrangères lui donnait de grandes facilités pour parer à ce danger. Il y trouvait de continuelles occasions de causer, de dissertar sur la situation politique de la France, sur la force de cette situation, sur ce qu'elle pouvait devenir, exploitée par un génie aussi rare et soutenue par un bras toujours victorieux (1), et, comme l'art de la conversation est celui où il excelle, comme il sait y amener tout ce qu'il veut dire, je ne fais aucun doute que, dans le but d'éviter le péril qu'il redoutait alors, il n'ait beaucoup trop exalté, dans les premières années, le génie ambitieux qu'il a eu depuis la prétention de retenir, et qui s'est joué si rudement de ses impuissants efforts.

Lorsque j'entrai dans les affaires, le moment de cette déconvenue n'était pas encore arrivé; l'heureux ministre des affaires étrangères avait traversé sans encombre le Consulat, travaillé à l'établissement de l'Empire, et avait attaché son nom aux plus grandes négociations diplomatiques. Voyant croître sa réputation de talent et d'habileté, il s'était maintenu en faveur et avait laissé loin derrière lui son collègue M. Fouché, dont l'importance diminuait

(1) Pour se faire une complète idée de l'art et de l'espèce d'abandon avec lesquels M. de Talleyrand savait flatter Napoléon, il faudrait pouvoir lire une lettre que je viens d'avoir sous les yeux et qu'il lui écrivait à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Elle est datée des eaux de Bourbonne; il y est surtout question d'un voyage que l'Empereur venait de faire avec l'Impératrice dans les provinces du nord de la France. Il reprochait aux journalistes de n'avoir su parler de ce voyage, auquel on ne trouvait rien de semblable dans l'histoire, que comme ils auraient parlé de celui de Louis XVI en Normandie. Il leur reprochait encore d'avoir distrait l'attention publique de ce grand événement en parlant des tournées dans les départements de quelques conseillers d'Etat, de celle, entre autres, qui avait été faite par M. Regnaud, accompagné de sa femme. « Ah! s'écria-t-il à ce sujet, comme les livres et les journaux ont besoin de censure! » La lettre se termine par les protestations habituelles de respect et de dévouement; mais il demande la permission d'y ajouter l'expression d'un attachement qu'il ose qualifier de tendre. C'est une licence qu'il hasarde dans un jour qui lui semble permettre plus d'abandon. (Note écrite en octobre 1829.)

à mesure qu'on s'éloignait des temps malheureux qui l'avaient produite. Celui-ci était encore au ministère de la police générale; il en avait été écarté pendant quelques mois, mais la conspiration de Georges le lui avait fait rendre, et il avait dû à cette conspiration le retour d'une influence d'autant plus triste qu'elle semblait ne devoir jamais naître que des calamités publiques.

Le portrait de M. de Talleyrand n'est pas aisé à faire. Comment parvenir à rendre des couleurs aussi changeantes? Plus on étudie son caractère, moins peut-être on le comprend. C'est que, dans la réalité, il est difficile de trouver en lui quoi que ce soit d'arrêté. Éminemment doué par certains côtés de l'esprit, on ne sait quelle qualité de l'âme ou du cœur il serait possible de lui accorder. Capable de désirs immodérés plutôt que de passions violentes, susceptible de toutes les impressions, accessible à tous les goûts, même les plus méprisables, aucun moyen ne lui a répugné pour satisfaire ses désirs et contenter ses goûts.

Il n'a peut-être jamais existé dans le monde un homme plus dénué de ce qu'on appelle délicatesse dans les sentiments, plus incapable d'être arrêté par une idée morale. Jamais personne ne s'est joué comme lui de l'opinion. Il l'a constamment bravée dans sa vie publique et dans sa vie privée, dans ses mœurs comme dans sa conduite politique. Le désir de secouer les gênes d'un état qu'il n'avait embrassé qu'à regret, auquel il avait été condamné par une difformité de naissance, et le besoin d'une licence effrénée paraissent l'avoir jeté dans la Révolution plus qu'aucun de ces sentiments libéraux dont il a essayé quelquefois de faire parade et qu'il a bien plus souvent foulés aux pieds. Évêque et grand seigneur en 1789, il lui en coûta peu d'être un des premiers déserteurs de sa caste, de l'ordre dans lequel il s'était engagé, et nul ne marcha dans cette route la tête plus haute et plus assurée, sacrifiant à la Révolution, avec une égale facilité, les biens de

l'un, les honneurs et les privilèges de l'autre. Et cependant, s'il est des sentiments qui aient survécu en lui à toutes les ruines dont il s'est entouré, c'est la vanité de sa naissance et du rang qu'il avait occupé dans l'Église, ce qui n'a pas empêché que tout en lui, jusqu'à son caractère épiscopal, n'ait été mis au service de la Révolution. Depuis 1789, il ne s'est servi en effet de ce caractère sacré que pour le transmettre, contre tout droit, aux nouveaux évêques qui ne craignirent pas de violer les règles de l'antique Église de France, puis aussi pour dire au Champ de Mars la messe de la première fédération.

M. de La Fayette racontait, il y a peu de temps, que M. l'évêque d'Autun allait monter sur les marches de l'autel, le saint-ciboire dans les mains. Il voit M. de La Fayette, commandant général de la garde nationale, l'épée haute, au coin de ces marches, passer le plus près de lui possible, et il lui glisse ces paroles : « Ne me faites pas rire. » Un pareil trait n'a pas besoin de commentaires.

Ce digne aumônier de toutes les immoralités révolutionnaires se fit de plus, à l'aide des assignats, un des principaux financiers de l'Assemblée constituante, ne sortant de cette assemblée que pour aller jouer ces assignats sur un tapis vert qui fut alors établi au pavillon de Hanovre par un M. de Castellane, fondateur du premier jeu public dont le scandale ait été donné à la ville de Paris. Sa fortune voulut que, pendant l'Assemblée législative, il reçût secrètement une mission diplomatique qui le fit passer en Angleterre, où il sut s'établir sur le pied de directeur et de surveillant de l'ambassadeur imberbe que le cabinet de France y envoya à cette époque, c'était M. de Chauvelin.

Ainsi placé, il eut la ressource de l'émigration pour échapper aux périls et aux maux de tous genres qu'il avait tant contribué à appeler sur sa patrie. Il était à Paris au 10 août, mais il ne tarda pas à repasser le détroit, poursuivi bientôt par un décret d'accusation que la Convention

lança contre lui; il a été chassé de l'Angleterre, lors de la déclaration de guerre qui suivit la condamnation et le supplice de Louis XVI; ce fut le seul des Français marquants, alors réfugiés dans ce pays, contre lequel M. Pitt crut devoir user du droit que lui conférait l'*alien bill*. M. de Talleyrand n'eut alors d'autre ressource que celle d'un voyage en Amérique. On le vit reparaitre en France après la Terreur; il y arriva couvert et protégé par un décret que ses anciens amis obtinrent de la Convention, et dont Chénier fut le principal promoteur. Les termes de la pétition, qu'il avait adressée à la Convention pour obtenir cette faveur, et ceux des discours à son éloge, que ses amis prononcèrent en cette occasion, seraient curieux à relire aujourd'hui.

Sa vie fut consacrée à d'obscures intrigues, jusqu'au jour où Mme de Staël le tira de la misère en le présentant au directeur Barras qui, bientôt après, le nomma ministre des affaires étrangères. Ce service a été payé de peu de retour au temps où Mme de Staël s'attira la colère impériale. Le ministre de Barras ne tarda pas à travailler avec son protecteur au 18 brumaire, où devaient être sacrifiés les hommes qui l'avaient le mieux accueilli à son retour.

Ce fut à cette époque qu'il fit une démarche dont je ne sais pas la date précise. Il envoya M. de Fontanes auprès du roi Louis XVIII, avec mission d'offrir ses services. Il ne demandait pour récompense que le duché de Périgord et d'être affranchi des liens de son état ecclésiastique. Le Roi accorda le premier point sans difficulté; sur le second, il répondit que cela regardait le pape. Cette négociation fut bientôt abandonnée.

Le souci des affaires publiques n'empêchait pas M. de Talleyrand de s'occuper de sa fortune privée. Huit jours après son entrée au ministère, il était déjà possesseur de cinq ou six cent mille francs. Ce talent pour gagner de l'argent ne l'a jamais abandonné; il l'a exercé avec un

bonheur égal dans toutes les occasions, et on ne sait aucun des traités auxquels il a concouru qui ne lui ait fourni une de ces occasions. Celui de Lunéville, dans lequel fut stipulé que l'Autriche payerait les papiers qu'elle avait émis dans la Belgique, lui donna le moyen de faire des bénéfices énormes, en achetant ces papiers avant que personne eût connaissance de la stipulation.

La sécularisation en Allemagne et tous les arrangements qu'amenèrent dans ce pays les répartitions de territoire furent une nouvelle source de profits, et ceux-là dépassèrent de beaucoup les premiers. Je les ai entendu évaluer par des gens bien instruits à dix millions au moins. Il faut rendre cette justice à M. de Talleyrand qu'il ne gardait pas pour lui seuls les produits de sa vénalité. Il sentait la nécessité de faire entrer dans le partage un assez bon nombre de ses collaborateurs ; c'était un bon moyen de se créer des instruments utiles et dévoués. Il faut que ses gains aient été immenses, puisqu'ils ont suffi à ses énormes dépenses et que c'est ainsi qu'a été constituée la fortune dont il jouit encore. Peut-être pouvait-on dire qu'il n'est rien en quoi il ait été plus sage et plus conséquent. Que serait-il aujourd'hui sans elle ? Qu'on veuille un moment le supposer pauvre et qu'on se fasse une idée de son existence ; il est plus que probable que le reste de ses jours irait, comme ceux de tant d'autres qui n'ont guère valu moins que lui, se consumer dans l'oubli et dans l'abandon.

J'ai dit tout à l'heure qu'il manquait de délicatesse dans les sentiments ; il n'a pas même celle qui serait nécessaire pour garder longtemps le ressentiment d'une offense ; cette juste fierté qui naît dans l'homme de sa dignité offensée n'existe pas chez lui, et sa personne morale tout entière semble revêtue d'une enveloppe dure et polie sur laquelle l'injure et le mépris glissent sans pénétrer. Aussi n'y a-t-il pas d'affront dont il ne puisse consentir à perdre la mémoire, du moment qu'il entrevoit le moindre avantage à se rap-

procher de celui qui devrait être l'objet de son ressentiment. Cela lui paraît si naturel que son étonnement est toujours nouveau, quand il lui arrive de voir ses avances repoussées ; cela prouve à ses yeux le peu d'intelligence de celui qui les repousse. Mais s'il manque de cette organisation délicate de l'âme et du cœur, il est une autre délicatesse à laquelle il peut avoir des prétentions fondées, c'est celle du goût. On cite de lui une foule de mots, de phrases qui dénotent le tact le plus fin et le plus sûr ; c'est par là qu'il a commencé sa réputation dans le monde.

Je lui reconnaitrai donc ce mérite, mais en le renfermant toutefois dans les cas où son langage et ses phrases ont pu être préparées, car, s'il vient à être pris au dépourvu par quelque circonstance irritante, ou s'il n'est pas averti de se tenir en garde contre sa colère, elle s'exhale alors par les mots les plus grossiers.

Nombreuses sont les occasions dans lesquelles il a blessé toutes les convenances. En tête de toutes, il faut placer son mariage, et c'est en même temps la plus inexplicable, car on ne saurait imaginer quelle espèce de séduction a pu l'y conduire. Épouser sa vieille maîtresse, qui avait été celle de vingt autres, l'épouser lorsque les traces de sa beauté sont presque effacées, lorsqu'il ne lui reste qu'une sottise avérée, éclatante, de nature à la couvrir d'un ineffaçable ridicule !

On a cru que cette femme était le dépositaire de sa fortune ou la confidente de quelque secret d'une haute importance, et qu'elle avait mis sa fidélité à garder ce dépôt au prix de la satisfaction qu'elle prétendait lui être due. On a même été fort enclin à penser que Bonaparte avait porté le machiavélisme jusqu'au point de pousser l'homme dont il se servait dans ses plus grandes affaires, mais dont il redoutait les intrigues, à un acte qui, en achevant de le déconsidérer, le rendrait impuissant à nuire. J'ai, en effet, la certitude que Mme Grand est venue à Malmaison se jeter

aux genoux du premier Consul, et le supplier de lui faire rendre la justice qu'elle assurait lui être due. Je sais encore que le premier Consul a dit, en la quittant, que cette femme venait de lui montrer à quel point la volonté de satisfaire un désir passionné pouvait donner de l'éloquence, même à la plus sotte.

Sans adopter ni repousser aucune de ces conjectures, même de ces probabilités, je dirai que, pour qui connaît bien M. de Talleyrand, il ne paraît nullement impossible d'attribuer la plus grande part dans cette étrange résolution à l'ascendant de l'importunité sur la faiblesse, au désir de retrouver un peu de paix dans un intérieur dont il ne savait pas secouer les habitudes, enfin à une profonde indifférence pour l'opinion publique et à cette accoutumance de la braver qui fait trouver simple de ne lui rien sacrifier. Ce qu'il y a de certain, cependant, c'est que, s'il existe une circonstance de sa vie sur laquelle M. de Talleyrand ne se soit depuis ouvert à personne, sur laquelle il ne se soit laissé pénétrer par aucun de ses amis, c'est celle-là. J'ai entendu dire à M. de Choiseul-Gouffier, l'une de ses plus intimes liaisons, qu'il avait en vain employé toute son adresse (et il en avait beaucoup) pour l'amener à quelque explication sur ce sujet, et qu'il n'avait jamais pu y réussir. Remarquons encore que le mariage fut en quelque sorte célébré furtivement à Épinay, dans la vallée de Montmorency. M. de Monville, ancien conseiller au parlement de Paris et propriétaire dans ce village, avait arrangé l'affaire avec le curé. Cette complaisance de M. de Monville (elle fut, je crois, ménagée par M. Louis) lui a valu, en 1815, une pairie, lorsque M. de Talleyrand a été président du Conseil.

On doit se demander comment cet homme a pu jouer, pendant de si longues années, un rôle si important. C'est qu'il a eu le bonheur de venir en son temps; au milieu de tous les désordres et de la plus complète désorganisation

sociale. En d'autres temps, son esprit, tout brillant qu'il puisse être, ne lui aurait probablement valu que les succès éphémères que les salons peuvent offrir, et surtout ne l'aurait jamais mis dans le cas de diriger les affaires dans un ordre de choses où des talents solides et consciencieux, où le respect de soi-même et du public auraient été les conditions nécessaires de toute grande existence politique.

Ajoutez que cet esprit, que je lui accorde si largement et dont je ne conteste pas l'éclat, n'est cependant fortifié par aucune étude, n'est guère susceptible d'application et ne saurait s'assujettir à un travail suivi et obstiné. Possédant à un haut degré l'art des conversations rapides, il serait incapable de garder la parole dans une assemblée publique pendant un quart d'heure, en cela tout à fait semblable à son collègue et rival M. Fouché; mais ce qu'il sait admirablement, c'est se saisir d'une idée; qu'elle lui soit venue, ou qu'elle lui ait été fournie par autrui, il s'en empare, il la retourne sous toutes ses faces, et en fait jaillir, en traits nombreux et variés, tout ce qu'elle peut avoir de brillant; il vit longtemps sur cette pensée, il l'épuise jusqu'à satiété. C'est qu'il est, j'ose le dire, beaucoup moins riche de son propre fonds qu'on ne le suppose généralement. Mais il a, comme compensation, le talent d'exploiter avec une rare adresse tout ce qui le sert, tout ce qui l'entoure. Des gens qui doivent le bien connaître m'ont assuré qu'il avait employé des plumes étrangères, même pour la rédaction de quelques parties de ses Mémoires. Il supplée donc très habilement au travail qu'il ne fait pas par celui qu'il commande, et a un tact plein de finesse pour ôter le mot qui doit être retranché, ou ajouter celui qui manque à l'ouvrage qui lui est présenté.

Avec le premier Consul, avec l'Empereur qui abondait en idées, il était tout à fait à sa place, n'ayant qu'à bien écouter, à saisir avec discernement, à combattre avec finesse et mesure ce que les idées pouvaient avoir d'inso-

lite et d'excessif. C'était une lutte où les adresses du langage, dans lesquelles il excellait (1), le servaient admirablement. Quand, après avoir conféré avec l'Empereur, il recevait les ministres étrangers, il avait par devers lui le fonds le plus riche à exploiter. Naturellement il lui suffisait d'adoucir des paroles trop dures, en leur donnant de meilleures formes, et les grâces de sa conversation le tiraient aisément de cette difficulté ; on n'ignorait pas qu'il avait souvent à la surmonter, et on lui savait gré de la brillante facilité avec laquelle il s'en jouait.

Napoléon a toujours lui-même apprécié son mérite sur ce point, et c'est ce qui lui faisait dire encore, après s'en être séparé, que c'était un excellent ministre pour les conférences. Rien ne saurait mieux expliquer comment sa réputation s'est si généralement établie, et comment elle a été pendant si longtemps toujours grandissant. Nous le verrons plus tard livré à ses propres conceptions et ayant à se tenir au niveau de la plus grande, de la plus inespérée des situations ; c'est alors qu'on pourra décider, avec pleine connaissance de cause, si le jugement que j'en porte est suffisamment justifié.

Après les quatre personnages que je viens de faire connaître, on ne trouve plus autour du premier Consul et de l'Empereur que des instruments plus ou moins habiles, dévoués et dociles, dont les services ont été fort utiles, mais auxquels il est impossible d'attribuer, hors quelques circonstances spéciales et passagères, une part durable dans la direction des affaires.

M. Maret, depuis duc de Bassano, alors secrétaire d'État, a constamment été, depuis la naissance du Consulat, dans

(1) J'ai entendu dire à un homme d'esprit, M. de Narbonne, que si M. de Talleyrand avait quelquefois exprimé des vérités assez fortes à l'Empereur, il le fallait bien moins attribuer au sentiment de l'utilité dont elles devaient être, qu'au plaisir qu'il trouvait à les faire passer, grâce à son art de bien dire et à l'adresse de ses expressions.